

## Ils refusent d'être cernés par les éoliennes

Des habitants du Pays de Retz contestent l'éparpillement de huit projets de parcs éoliens à proximité des maisons. Les énergies renouvelables, oui. Le « mitage éolien », non !

«Elles seront là, au bout du champ.» Philippe Avenel, habitant de Saint-Hilaire-de-Chaléons (Loire-Atlantique), vise le futur parc éolien à 500 m de sa maison. Dans cette petite commune du Pays de Retz, douze éoliennes (dans quatre parcs) ont été acceptées par la commission des sites et pourraient être debout en 2009. Mais ce n'est pas tout ! Quatre autres projets de parcs de trois éoliennes chacun, implantés en limite des communes de Sainte-Pazanne et Bourgneuf, touchent des villages de Saint-Hilaire-de-Chaléons (voir notre infographie).

«On est favorable à l'éolien et aux énergies renouvelables mais pas n'importe comment. Pourquoi pas regrouper ces 24 éoliennes au lieu de les éparpiller de façon anarchique entre les hameaux et le bourg», se désole Bruno Sapin, futur riverain des mâts de 122 m à 126 m de haut, membre de l'Association de protection de l'environnement du Pays de Retz.



### « Principe de précaution »

L'association s'appuie sur une recommandation de la direction départementale de l'Équipement qui stipule : « Il faut regrouper les parcs éoliens de façon contrôlée et concertée afin d'éviter l'éparpillement, le mitage éolien. » Bruno Sapin constate qu'« ici, on fait le contraire ». Les risques de nuisances visuelles et sonores sont ainsi multipliés.

La zone tampon de 500 m sans habitation autour d'une éolienne est jugée insuffisante par les riverains. À cause de ce mitage, 80 % des habitants de la commune sont dans le périmètre de 1 500 m et 40 % entre 500 et 700 m d'un parc. « Au nom du principe de précaution, nous ne souhaitons aucune maison à moins de 1 500 m d'une éolienne. Cette distance limite l'impact so-

nore. » L'association suit en cela les recommandations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui met la barre à 2 000 m. L'Académie nationale de médecine préconise aussi « de ne pas installer de parc à moins de 1 500 m des habitations ».

Alors, les riverains ne comprennent pas pourquoi, en Loire-Atlantique, les services de l'État se limitent à 500 m « alors que le préfet de Charente-Maritime recommande, lui, qu'aucun parc ne soit installé à moins de 900 m », s'interroge Bruno Sapin. Et à Bouin, en Vendée, les éoliennes sont à 3 km. Ailleurs, on les stoppe la nuit...

À Saint-Hilaire-de-Chaléons, une pétition frôle les 500 signatures. « Sur 1 700 habitants... et on est loin d'avoir contacté tout le monde », prévient Bruno Sapin. Principal grief fait à la municipalité :

« le défaut » de concertation et le manque de transparence. « C'est l'association qui apprend aux gens que les permis sont déposés en préfecture. » Le maire, François Loquais, se retrouve en porte-à-faux. « Cette affaire m'ennuie énormément. Avec 500 signatures, je ne regarde plus ce dossier de la même façon. On travaille pour les habitants, on ne monte pas des projets pour se mettre la population à dos. »

### Peu de concertation

Sauf que le coup est parti, le conseil a délibéré, les permis sont à l'instruction en préfecture. « On voulait éviter une concentration d'éoliennes, d'où notre choix de plusieurs pôles. D'ailleurs, les services de l'État n'ont émis aucune réserve. On ne va pas geler les pro-

jets maintenant. Il y aura une enquête publique, chacun donnera son avis. » François Loquais admet que « c'est trop tard pour la concertation, mais nous ouvrons une période d'information et d'écoute. Les porteurs des projets répondront personnellement aux inquiétudes des pétitionnaires. »

L'association a voulu dialoguer avec la communauté de communes, qui recevra la taxe professionnelle des éoliennes (1). Ses membres sont restés à la porte. Mais elle a pu s'exprimer devant le conseil municipal. Et les élus ont décidé de reporter une convention de travaux avec un installateur d'éoliennes.

Christophe JAUNET.

(1) Taxe d'environ 15 000 € par mégawatt. Chaque éolienne à Saint-Hilaire-de-Chaléons est calibrée pour deux mégawatts.